

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R03-2024-031

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2024

## **Sommaire**

## Agence Régionale de Santé / Direction Sante Publique

R03-2024-01-16-00005 - Autorisant le centre hospitalier de Cayenne (service PASS) mission d'aller-vers les publics vulnérables pour la délivrance, à titre gratuit, des médicaments nécessaires au traitement de personnes en situation de précarité ou d'exclusion (1 page)

Page 3

R03-2024-01-16-00006 - Autorisant le centre hospitalier de l'ouest guyanais (service PASS) mission d'aller vers les publics vulnérables dont la PASS est située au 1465 Bld de la Liberté 97320 Saint Laurent du Maroni pour la délivrance, à titre gratuit, des médicaments nécessaires au traitement de personnes en situation de précarité ou d'exclusion (1 page)

Page 5

# Agence Régionale de Santé

R03-2024-01-16-00005

Autorisant le centre hospitalier de Cayenne (service PASS) mission d'aller-vers les publics vulnérables pour la délivrance, à titre gratuit, des médicaments nécessaires au traitement de personnes en situation de précarité ou d'exclusion





ARRETE ARS Guyane n°.20.24/30.du 16/01/2024

Autorisant le centre hospitalier de Cayenne - service PASS « mission d'aller-vers les publics vulnérables » pour la délivrance, à titre gratuit, des médicaments nécessaires au traitement de personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

## Le directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Guyane

VU Le code de la santé publique, notamment les articles L.6325-1, R. 6325-1 et R.6325-2

VU La demande d'autorisation du 07/11/2023 du centre hospitalier de Cayenne auprès de l'ARS en

vue d'autoriser le Dr BOCENO Claire, médecin coordinateur de la PASS à délivrer à titre gratuit et sous sa responsabilité les médicaments nécessaires aux personnes accompagnées par la

**PASS** 

VU L'attestation d'inscription du Dr BOCENO Claire au tableau du conseil départemental de l'ordre

des médecins de Guyane - n° d'inscription :GY/1521

VU Le décret du 7 juin 2023 portant Monsieur Dimitri Grygowski, directeur général de l'agence

régionale de santé de Guyane à compter du 3 juillet 2023.

#### **ARRETE**

### Article 1

Le Docteur BOCENO Claire, médecin coordinateur de la PASS du centre hospitalier de Cayenne, est autorisée à assurer la commande, la détention, le contrôle, la gestion et la dispensation gratuite des médicaments aux personnes suivies par la PASS dans ses différentes missions délocalisées et mobiles.

## Article 2:

Les médicaments devront être détenus dans un lieu sûr, où l'accès est possible seulement par les personnes habilitées et devront être conservés dans les conditions prévues par l'autorisation de mise sur le marché, sous la responsabilité du médecin.

## Article 3:

La directrice de la santé publique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cayenne le 16/01/2024

P/le Directeur Général de l'ARS Guyane Et par délégation

Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Sante de Guyane

Dimitri Grygowski

Romain BROCHARD 35V

Standard: 05 94 25 49 89

Siège: 66, avenue des flamboyants - BP 696 - 97300 CAYENNE CEDEX

## Agence Régionale de Santé

R03-2024-01-16-00006

Autorisant le centre hospitalier de l'ouest guyanais (service PASS) mission d'aller vers les publics vulnérables dont la PASS est située au 1465 Bld de la Liberté 97320 Saint Laurent du Maroni pour la délivrance, à titre gratuit, des médicaments nécessaires au traitement de personnes en situation de précarité ou d'exclusion





ARRETE ARS Guyane n° 20.24 / 2.9 du 16/01/2024

Autorisant le centre hospitalier de l'ouest guyanais (service PASS) « mission d'aller-vers les publics vulnérables » dont la PASS est située au 1465 Boulevard de la Liberté – 97320 Saint Laurent du Maroni pour la délivrance, à titre gratuit, des médicaments nécessaires au traitement de personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

## Le directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Guyane

VU Le code de la santé publique, notamment les articles L.6325-1, R. 6325-1 et R.6325-2

VU La demande d'autorisation du 13/06/2023 du centre hospitalier de l'ouest guyanais Frank Joly

auprès de l'ARS en vue d'autoriser le Dr MVOGO Alexandra, médecin coordinateur de la PASS mobile à délivrer à titre gratuit et sous sa responsabilité les médicaments nécessaires aux

personnes accompagnées par la PASS

VU L'attestation d'inscription du Dr MVOGO Alexandra au tableau du conseil départemental de

l'ordre des médecins de Guyane le 03/07/2020 - N° d'inscription : GY 2141

VU Le décret du 7 juin 2023 portant Monsieur Dimitri Grygowski, directeur général de l'agence

régionale de santé de Guyane à compter du 3 juillet 2023.

### **ARRETE**

### Article 1

Le Docteur MVOGO Alexandra, médecin coordinateur de la PASS mobile du centre hospitalier de l'ouest guyanais, est autorisée à assurer la commande, la détention, le contrôle, la gestion et la dispensation gratuite des médicaments aux personnes suivies par la PASS mobile.

#### Article 2 :

Les médicaments devront être détenus dans un lieu sûr, où l'accès est possible seulement par les personnes habilitées et devront être conservés dans les conditions prévues par l'autorisation de mise sur le marché, sous la responsabilité du médecin.

#### Article 3:

La directrice de la santé publique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cayenne le 16/01/2024

P/le Directeur Général de l'ARS Guyane Et par délégation

Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Sante de Guyane

limitri Grygowski

Standard: 05 94 25 49 89

Siège: 66, avenue des flamboyants - BP 696 - 97300 CAYENNE CEDEX

Romain BROCHARD